



Comité Social et Economique Orange Corsica

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GARDERIE SCOLAIRE

Nom		Identifiant FT	
Prénom		Unité/Service	
Nom	Prénom	Date de naissance	

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas bénéficier d'un avantage similaire à la prestation demandée, versé par l'employeur de mon conjoint, concubin ou pacsé.

Toutefois, je prends note que mon CSE peut me réclamer, pour contrôle, une attestation de non versement établie l'employeur de mon conjoint, concubin ou pacsé.

Date de la demande :

Signature du salarié :

ATTENTION : consultez la page suivante pour connaître les pièces que vous devez joindre obligatoirement à votre demande. Mais n'oubliez pas de consulter le règlement intérieur des ASC, qui est le guide de toute prestation sociale.

Cette prestation vous est versée lorsque vous utilisez une structure de garde pour votre enfant dans le cadre de sa scolarité. Les frais de cantine ne sont pas pris en charge.

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia
Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com
Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.



Comité Social et Economique Orange Corsica

Conditions :

La prestation est ouverte pour les enfants de 2 à 12 ans inclus.

- Votre enfants doit être scolarisé et être en école maternelle ou élémentaire.
- La prestation n'est ouverte que pendant la période scolaire de la région Corse.
- Votre enfant doit être à votre charge effective et permanente au sens de la réglementation des prestations familiales.

Vous et éventuellement votre conjoint, concubin ou pacsé devez être en activité, exception faite pour les conjoints inscrits à Pole Emploi et justifiant d'une recherche d'emploi ou s'il est étudiant.

Modes de gardes ouvrant droit à la prestation :

La prestation vous est versée si :

- Vous êtes l'employeur d'une assistante maternelle agréée PMI,
- Vous utilisez une structure d'accueil type garderie scolaire, qu'elle soit sous responsabilité municipale ou d'une association.

Attention, si vous employez une assistante maternelle et que votre enfants est âgé de moins de 6 ans, il est préférable que vous utilisiez le formulaire « demande de prestation pour la garde des jeunes enfants », qui vous sera plus intéressant. Par ailleurs, vous ne pouvez pas cumulez les 2 prestations dans le cadre de la garderie scolaire de votre enfant.

Modalités de versement :

La prestation est versée mensuellement à terme échu sur la base d'un taux mensuel, quel que soit le nombre quotidien d'heures de garde. Ce taux varie en fonction de votre quotient familial. Dans tous les cas, une participation minimale reste à votre charge en fonction de votre niveau de quotient familial.

Taux de Prestation aide a la garderie scolaire		
Tranche de Quotient Familial	Taux mensuel	Participation minimum des parents
< ou égal à 8310€	30€	15%
>à 8310€ et<ou égal à 12990€	23€	30%
> 12990€	15€	50%

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia
Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com
Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.



Comité Social et Economique Orange Corsica

Pièces à fournir :

- Une copie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- Un justificatif (dernier bulletin de paie, ...) de l'activité professionnelle de votre conjoint, concubin ou pacsé.
- Pour une première demande de prestation de l'année en cours accompagné du document « Calcul du Quotient familial », disponible sur le site CSE <http://www.ceftcorse.com>.
- Également, pour toute première demande, fournir un certificat de scolarité pour l'enfant concerné.

A la première demande, si vous êtes l'employeur d'une assistante maternelle agréée:

- Une copie du contrat de travail passé entre les deux parties,
- Une copie de l'agrément P.M.I. de l'assistante maternelle.

Chaque mois :

- Une demande de prestation
- Un justificatif (dernier bulletin de paie, ...) de l'activité professionnelle de votre conjoint, concubin ou pacsé

Concernant la garde par une structure agréée :

Un justificatif de garde de votre enfant (attestation, facture) établi par le responsable de la structure d'accueil faisant apparaître :

- le nombre de jours ou d'heures de garde dans le mois
- le prix de la journée ou le taux horaire
- la somme que vous avez versée
- l'agrément PMI de la structure

La facture ne doit pas être globale en cas de frais de garderie et de cantine.

Concernant la garde par une assistante maternelle agréée :

- Un justificatif de garde de votre enfant (attestation, facture) établi par l'assistante maternelle faisant apparaître le nombre de jours de garde dans le mois, le prix de la journée et la somme que vous avez versée (voir modèle d'attestation page suivante)
- Une copie du bulletin de paie de l'assistante maternelle du mois correspondant.

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia

Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com

Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.



Comité Social et Economique Orange Corsica

ATTESTATION

(À remplir par l'assistante maternelle agréée indépendante)

Pour le mois de :

Je soussigné(e) Nom.....Prénom.....

Demeurant.....

Code Postal :Ville.....

Certifie que l'enfant : Nom.....Prénom.....

Né (e) le.....

M'a été confié (e) pendant jours

Durant le mois de..... de l'année 20.....

Au tarif journalier de.....Euros pour un montant mensuel de..... Euros

Au tarif forfaitaire de..... Euros

A , le

Signature

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia
Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com
Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.